

Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 février 2015

L'an deux mille quinze et le vendredi 20 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de la commune de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Éliette VALAT, Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Jean BOUTEILLER, Élie COUDERC, Claude GRELLIER, Jean-Paul MARTIN.

Absent excusés : André CHABAL ayant donné procuration à Daniel MEYNADIER
Claire GINIER ayant donné procuration à Daniel GIOVANNACCI

Monsieur Daniel GIOVANNACCI a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption à l'unanimité du compte-rendu du 12 décembre 2014

Taxe d'Aménagement

Suite à l'impossibilité d'exonérer les abris de jardins jusqu'à 10m², le maire propose d'en rediscuter. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer 50 % les abris de jardins jusqu'à 20m².

Pour rappel l'installation des abris de jardin doit passer d'abord par une déclaration préalable en mairie.

Convention ACTES avec l'Etat

La sous-préfecture à rappeler que l'octroi de la DETR pour la dématérialisation est conditionné par la signature de la convention ACTES. Cette convention est signée entre l'état et la commune afin de mettre en place l'échange dématérialisé des actes : arrêtés et délibérations en particulier.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour conclure la signature de cette convention.

Convention SATEP avec le Conseil Général

Le Service d'Assistance Technique à l'exploitation des ouvrages d'Eau Potable (SATEP) a été mis en place par le conseil Général. Ce service permet les missions d'assistance technique à la définition des mesures de protection de la ressource en eau, de la mise en œuvre des travaux de protection physique des ressources en eau et le suivi des mesures de protection.

La Safer ayant fini sa mission d'assistance pour la procédure administrative, la SATEP pourrait être utile pour le suivi des travaux.

Le conseil décide à l'unanimité de donner son accord pour conclure cette convention.

Compétences de la communauté des communes

Les compétences de la nouvelle communauté de communes sont celles de l'ancienne communauté avec le transfert des compétences optionnelles suivantes :

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
 - programmation de la saison culturelle et toute promotion et communication culturelle à rayonnement intercommunal et plus
 - Création, promotion et entretien des circuits VTT sur le territoire communautaire
- Tout ou partie de l'assainissement
 - Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Action social d'intérêt intercommunautaire
 - Contrat enfance jeunesse pour la crèche-adhésion RAM
 - signature du CEL et mise en œuvre des axes d'intervention définis par un programme d'action annuel.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert de ces compétences à la communauté de communes Florac – Sud Lozère.

Contrats territoriaux

Le Conseil Général de la Lozère a modifié ses modalités de financement des projets communaux en proposant des contrats territoriaux pour une période triennale. Le conseil municipal qui s'inscrit dans cette démarche de planification, a inventorié les projets susceptibles d'être réalisés sur la période 2015/2017. Aussi est-il projeté :

- Le changement de la navette servant au transport Tapoul, l'actuel mini bus devenant obsolète au 1^{er} septembre 2015 du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.
- De restructurer le bâtiment communal abritant la mairie afin que les locaux affectés à la mairie d'une part soient d'une surface en adéquation avec l'activité (réception, réunions, archives...) et d'autre part conformes aux règles d'hygiène et de sécurité ainsi qu'en terme d'accès pour les personnes handicapés.
- Extension du foyer rural afin de sécuriser la partie affectée à la cuisine et traitement de l'acoustique.
- Réaliser la phase opérationnelle de la mise aux normes des captages d'eau et l'amélioration du réseau desservant Carnac.
- Poursuivre l'entretien de la voirie communale.
- Accompagner les besoins d'équipement de l'école (matériel informatique ...)

PED-PEVC

Suite à la réunion pour les PED et PEVC de 2015, seuls 2 devis ont été acceptés : la voirie du Serre et celle des Ablatats et pris en charge à hauteur de 35% du montant HT.

Demande d'exonération – facture d'eau

Suite au courrier de Polygone demandant une exonération de sa facture d'eau de 4,68 € pour une période de vacance entre 2 locataires HLM. Après discussions le conseil municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention d'exonérer la société polygone du paiement de la facture de 4,68 €.

Commission d'Appel d'offres

La commission s'est réunie pour ouvrir les plis pour les travaux pour la toiture du temple et de la sacristie. Suite à l'analyse des offres la commission décide de retenir l'entreprise de CAPELIER Gérard car c'est la seule entreprise qui propose la pose d'un feutre micro-poreux sur la douelle au lieu d'un papier goudronné, des « égoutiers » (grandes lauze en bordure) et la pose de chéneaux (pour 1 516 € HT). Au vu de tous ses éléments la commission décide d'octroyer ses travaux à l'entreprise Capelier pour un montant de 42 009,60 + 7 022,40 € TTC.

Questions Diverses

ASA DFCI : Monsieur AEBERHARD informe le conseil municipal des interrogations sur le devenir de l'ASA DFCI. Soit elle serait intégrée à la communauté de commune soit elle continuerait à exister avec un élargissement de ses compétences.

Mise en disponibilité : Le conseil municipal est informé de la demande de mise en disponibilité de droit de 3 ans déposée par le Secrétaire. Elle sera effective à partir du 1^{er} juillet 2015 mais avec la pose des congés et des heures de récupération il ne sera plus présent à la mairie à partir de fin avril / début mai.

Régroupement Pédagogique : Le choix du regroupement pédagogique permettrait de bénéficier d'un apprentissage pour les langues et de l'informatique. Mais lors de la dernière réunion avec les parents d'élèves, la commune et l'inspection académique, les propos de l'IE de Florac manquant de fermeté sur les options abordées il en résulte une opposition quasi unanime des parents. De plus, des questions se posent pour les élèves de St-Laurent-de-Trèves par rapport à leur regroupement en une Nouvelle commune avec St-Julien-d'Arpaon et Barre-des-Cevennes car cette dernière possède une école communal.

Elections :

Cette organisation sera valable pour les 2 tours des élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

Président : Daniel MEYNADIER

Suppléant : André CHABAL

Assesseurs Titulaires : Bernard AEBERHARD, Claude GRELLIER, Jean-Paul MARTIN, Élie COUDERC, Éliette VALAT.

Assesseurs Suppléants : Michel AGRINIER, Jean BOUTELLIER, Claire GINIER.

Secrétaire : Daniel GIOVANNACCI

Tableau du bureau de Vote :

Heures	Bureau de Vote
8h - 10h	Claude GRELLIER, Michel AGRINIER,
10h - 12h	Jean-Paul MARTIN, Claire GINIER
12h - 14h	Bernard AEBERHARD, Daniel GIOVANNACCI
14h - 16h	Élie COUDERC, Jean BOUTELLIER
16h - 18h	André CHABAL, Éliette VALAT

Foncier : Le propriétaire voudrait vendre les parcelles A 553 et A 554 pour 15 000 €. L'ensemble fait 1 000 m² soit un coût de 15 €/m². Le prix demandé paraît correct mais il faut adresser une demande au service des domaines. Le conseil municipal vote à l'unanimité le dépôt de demandes de subvention pour l'acquisition foncière.

Subvention école & Nature : L'arrivée tardive de l'affectation de l'instituteur, n'a pas permis à la Mairie d'être aussi réactif que nécessaire pour faire face aux besoins d'ATSEM entre début décembre et mi-décembre. Aussi avons-nous demandé à l'association Ecole & Nature de mettre à la disposition de la mairie de leur salarié, en contrepartie la Mairie s'engageant à rembourser l'association des frais correspondants sous forme de subvention. Mais étant donné le manque d'information concernant le coût de l'agent pour les jours effectués dans l'école publique le conseil décide de remettre la subvention au conseil où l'on décidera des différents montants pour les subventions.

Projet au Serre : Lors d'une réunion la communauté de commune propose différents projets dont 2 qui pourraient être fait sur le plateau du Serre. Pour l'instant les dossiers ne sont pas finalisés ils en sont au terme d'esquisses :

- création d'un bâtiment atelier relais
- stockage Bois – plaquettes.

Sur cette plate-forme il serait bon de prévoir la construction de 2 ou 3 box (sel, pouzzolane...)

Travaux à faire par l'agent communal : Il faudra balayer la pouzzolane de la voie allant au Foyer. De plus, il faudrait faire un escalier ou plan incliné pour aller dans le jardin de l'école à partir de l'école.

Bassin de Massevaques : Il y a une fuite au bassin de Massevaques. Il faudrait réparer le réservoir.

Déchets : Le conseil municipal rappelle que les déchets verts et les cartons ne peuvent plus être brûlés. Il faut les amener à la déchetterie. Il faudra faire un mot dans le bulletin.

Prochain conseil sera le 20 mars ou le 27 mars. La séance est levée à vingt trois heures quinze.